

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mai 2013

SÉPARATION ET RÉGULATION DES ACTIVITÉS BANCAIRES - (N° 838)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF100

présenté par
Mme Berger, rapporteure

ARTICLE 21

A l'alinéa 10,

supprimer le mot :

"type".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.